

Résistance des véhicules à moteur à la collision latérale (modif. directive 70/156/CEE)

1994/0322(COD) - 06/05/1996

A la suite de l'approbation, par le Parlement européen, de sa position commune du 23 novembre 1995, le Conseil a adopté la directive sur la protection des occupants des véhicules à moteur en cas de collision latérale et modifiant la directive 70/156/CEE.